

LES AUTOCHTONES DANS LA CONSTRUCTION

CCQ, Direction de la recherche et de la documentation



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC



Portrait statistique 2017

Selon le recensement de 2016 de Statistique Canada, les Autochtones constituent 2,3 % de la population québécoise. On dénombrait 182 885 personnes ayant une identité autochtone au Québec, dont 109 355 réparties en 11 nations reconnues, les autres étant principalement des Métis. Les Innus (19 %), les Cris (18 %), les Mohawks (18 %) et les Inuits (12 %) sont les 4 plus importantes nations autochtones, comptant pour 67 % de l'ensemble de la population autochtone de la province (SAA, 2015). La population active autochtone totale sur le marché du travail s'élevait pour sa part en 2016 à 85 615 personnes pour un taux d'activité de 60 %, alors qu'il était de 64 % chez les non-Autochtones.

L'identification des Autochtones parmi la main-d'œuvre de l'industrie de la construction assujettie à la *Loi R-20*¹ a débuté en 2004. Les nouveaux travailleurs sont invités à indiquer leur statut d'Autochtone dans le formulaire de demande de certificat de compétence. Dans le cas des travailleurs déjà présents dans l'industrie, des démarches spécifiques ont été menées auprès des communautés autochtones ou directement auprès des travailleurs. Les nations crie, innue et inuite ont fait en particulier l'objet des premières démarches d'identification.

Les renseignements recueillis jusqu'à présent ont permis de constituer une intéressante base de données sur la main-d'œuvre autochtone active² dans la construction, même s'il se peut que l'ampleur réelle de la présence autochtone dans la construction soit sous-estimée. Des démarches d'identification se font continuellement, mais il demeure que l'identification se fait sur une base volontaire.

¹ *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chap. R-20).

² Aux fins de statistiques, une personne est considérée comme active lorsqu'elle a travaillé au moins une heure pendant l'année dans un métier ou une occupation de la construction assujettie à la *Loi R-20*.

Table des matières

<i>Contexte général des Autochtones au Québec</i>	2
<i>L'évolution de la main-d'œuvre autochtone dans l'industrie de la construction</i>	3
Première augmentation de la présence de la main-d'œuvre autochtone en cinq ans.....	3
Augmentation des entrées en 2017	4
Le nombre de détenteurs de certificat de compétence est en hausse.....	5
Peu de compagnons	5
Une présence plus grande dans l'équipement lourd et l'acier de structure	6
Le secteur du génie civil et de la voirie comme principale source d'emplois	8
<i>Intégration de la main-d'œuvre autochtone dans l'industrie de la construction</i>	9
Près de 670 entreprises embauchent des Autochtones.....	9
Forte présence des Innus (Montagnais) et des Cris	9
Trois régions concentrent la majorité des emplois autochtones dans l'industrie	9
Des disparités dans la rémunération annuelle totale	10
<i>Conclusion</i>	12
<i>Références</i>	14



Le présent document fournit des données statistiques pour les Autochtones identifiés depuis 2007. La présence autochtone a beaucoup augmenté au cours de la dernière décennie, même si elle demeure marginale. En 2017, on dénombrait 1 027 travailleurs autochtones actifs, soit 0,65 % de l'ensemble de la main-d'œuvre. Les Autochtones étant principalement concentrés dans les régions du nord du Québec, leur présence dans la construction est jusqu'à maintenant tributaire des grands chantiers de génie civil et de voirie.

Les Autochtones font partie des groupes sous-représentés³ dans l'industrie de la construction assujettie à la *Loi R-20*. En effet, seulement 0,65 % de la main-d'œuvre s'identifie comme autochtone alors que les Autochtones représentent 2,3 % de l'ensemble de la population québécoise (Statistique Canada, 2016b). Au Canada, les personnes ayant une identité autochtone représentent 5,2 % (Statistique Canada, 2016a) de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction alors qu'ils représentent 4,9 % de la société canadienne. Le faible poids démographique des Autochtones et des femmes autochtones invite l'industrie à s'ouvrir à la diversité de la main-d'œuvre. L'objectif dans le Plan stratégique 2015-2019 de la CCQ est d'atteindre 1 % de la main-d'œuvre identifiée comme autochtone.

³ Un groupe est sous-représenté lorsque sa présence dans l'industrie de la construction est inférieure à sa présence dans la population globale.

Contexte général des Autochtones au Québec

Selon le recensement de 2016 de Statistique Canada, les Autochtones constituent 2,3 % de la population québécoise. On dénombrait 182 885 personnes ayant une identité autochtone au Québec, dont 109 355 réparties en 11 nations reconnues. Les Innus (Montagnais) (19 %), les Cris (18 %), les Mohawks (18 %) et les Inuits (12 %) sont les 4 nations autochtones les plus importantes, comptant pour 67 % de l'ensemble de la population autochtone de la province. Les Abénaquis, les Algonquins, les Attikameks, les Hurons-Wendats, les Malécites, les Micmacs et les Naskapis représentent quant à eux 33 % de la population autochtone. Toutes ces nations ont des membres qui travaillent dans l'industrie de la construction.

Les nations autochtones ont des histoires, des géographies et des langues différentes. Synthétiser les particularités des nations autochtones offre donc un portrait simplifié de ces réalités. Cependant, certaines tendances et similitudes s'observent chez les nations autochtones, notamment sur des questions économiques et sociales, qui permettent de dégager des constats importants. Par exemple, les personnes ayant une identité autochtone sont plus souvent sans diplôme d'études secondaires (40 %) que l'ensemble de la population du Québec (23 %) (Statistique Canada, 2016d). La population active autochtone totale sur le marché du travail s'élevait en 2016 à 85 615 personnes pour un taux d'activité de 60 %, un taux légèrement plus faible que celui des non-Autochtones à 64 %.

Un autre point commun des Autochtones est le multilinguisme. Nés au Québec, les membres des nations autochtones parlent la plupart du temps une langue autochtone puis une des langues officielles du Canada, soit l'anglais ou le français selon les régions habitées. L'anglais est plus présent dans le nord du Québec chez les

Inuits et les Cris et dans l'est du Québec encore une fois chez les Cris. Le français est plus utilisé dans les centres urbains ainsi que dans l'est du Québec. Au Québec, les langues autochtones les plus fréquemment déclarées comme langues maternelles étaient les langues crie (34 %), l'inuktitut (24 %), le montagnais (19 %) et l'attikamek (13 %). L'utilisation de l'anglais comme langue seconde et langue de travail peut être un obstacle, pour les Autochtones, à l'accès à un emploi et à son maintien, tant dans l'industrie de la construction que pour l'ensemble des secteurs. Selon le recensement de 2016(b), les Autochtones déclaraient que le français était une de leurs langues maternelles moins souvent (64 %) que pour l'ensemble de la population du Québec (79 %).

La situation géographique des autochtones est également particulière, la grande partie des communautés autochtones vivant dans des régions isolées. De plus en plus d'Autochtones vivent en milieu urbain, mais il est encore difficile d'obtenir des statistiques sur cette tendance.

L'évolution de la main-d'œuvre autochtone dans l'industrie de la construction

Première augmentation de la présence de la main-d'œuvre autochtone en cinq ans

Le nombre de travailleurs autochtones enregistre une augmentation de près de 4,3 % (soit 42 personnes) en 2017 par rapport à 2016, pendant que la main-d'œuvre totale augmentait de 1,9 %. C'est la première augmentation du nombre d'Autochtones actifs dans l'industrie depuis le sommet atteint en 2012. L'activité de la construction fut exceptionnelle cette année-là, à la grandeur du Québec, ce qui explique la part plus élevée que représentait la main-d'œuvre autochtone enregistrée dans l'industrie.

Tableau 1 – Main-d'œuvre active autochtone et totale, et part des Autochtones

2007 à 2017, nombre de travailleurs

Année	Autochtones	Totale	Part des Autochtones
2007	732	138 132	0,53 %
2008	836	144 991	0,58 %
2009	945	145 857	0,65 %
2010	984	153 289	0,64 %
2011	1 079	159 607	0,68 %
2012	1 277	164 045	0,78 %
2013	1 171	161 901	0,72 %
2014	1 080	158 085	0,68 %
2015	1 063	153 587	0,69 %
2016	985	154 118	0,64 %
2017	1 027	157 086	0,65 %

Source : Commission de la construction du Québec, avril 2018.

En 2017, on dénombre 1 027 Autochtones actifs dans la construction, sur un total de 157 086 travailleurs. Les Autochtones représentent donc 0,65 % de la main-d'œuvre totale. Il est intéressant de noter que les femmes représentent 4,1 % de la main-d'œuvre autochtone, alors qu'elles forment seulement 1,9 % de la main-d'œuvre non-autochtone.

Augmentation des entrées en 2017

Pour la période de 2007 à 2017, 1 809 Autochtones ont intégré l'industrie de la construction, ce qui représente 1,4 % des entrées totales. La part des entrées d'Autochtones était relativement stable de 2011 à 2014, avant de frôler 2 % en 2015. En 2017, cette part s'élève à 1,63 %, soit 178 nouveaux travailleurs autochtones, ce qui classe la dernière année parmi les plus élevées au chapitre de leur représentation dans les entrées.

L'intégration dans l'industrie de la construction s'effectue principalement par la voie de l'apprentissage. Depuis 2007, les Autochtones sont entrés à titre d'apprentis, dans une proportion de 61 % comparativement à 70 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre. Peu d'entre eux intègrent l'industrie à titre de compagnons : seulement 6 % des Autochtones entrent par cette voie, une proportion légèrement plus faible que celle de l'ensemble des entrées de main-d'œuvre. La proportion d'entrées à titre d'occupations est toutefois supérieure chez les Autochtones : 32 % comparativement à 22 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre.

Tableau 2 – Entrées de la main-d'œuvre autochtone et totale, et part des Autochtones

2007 à 2017, nombre de travailleurs			
Année	Autochtones	Total	Part des Autochtones
2007	129	13 914	0,93 %
2008	162	15 805	1,02 %
2009	171	11 809	1,45 %
2010	173	14 441	1,20 %
2011	203	14 798	1,37 %
2012	227	13 700	1,66 %
2013	148	10 339	1,43 %
2014	149	9 252	1,61 %
2015	160	8 142	1,97 %
2016	109	9 127	1,17 %
2017	178	10 943	1,63 %

Source : Commission de la construction du Québec, avril 2018.

Le portrait des entrées des travailleurs autochtones a considérablement changé au cours de la dernière décennie et tend à se rapprocher de plus en plus de la répartition des non-Autochtones. Ainsi, la proportion d'Autochtones qui entrent dans l'industrie comme apprentis tend à augmenter alors que celle le faisant à titre d'occupations a sensiblement diminué.

Tableau 3 – Entrées de la main-d'œuvre selon le statut et selon la présence d'un diplôme d'études professionnelles chez les apprentis

Cumulatif 2007 à 2017, nombre de travailleurs

	Autochtones		Total		Part des Autochtones
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	
Statut					
Compagnon	116	6 %	11 380	9 %	1,0 %
Apprenti	1 108	61 %	92 507	70 %	1,2 %
Occupation	585	32 %	28 541	22 %	2,0 %
Total	1 809	100 %	132 428	100 %	1,4 %
Présence d'un diplôme chez les apprentis					
Avec diplôme	500	45 %	52 252	56 %	1,0 %
Sans diplôme	608	55 %	40 255	44 %	1,5 %
Total	1 005	100 %	92 507	100 %	1,2 %

Source : Commission de la construction du Québec, avril 2018.



Les nouveaux apprentis autochtones de la période 2007-2017 sont détenteurs d'un diplôme d'études professionnelles dans une proportion de 45 %, soit moins que pour l'ensemble des entrées de main-d'œuvre (56 %). Cependant, le nombre de diplômés autochtones a quadruplé au cours de la période, passant de 22 en 2007 à 94 en 2017. La proportion des nouveaux apprentis autochtones détenteurs d'un diplôme d'études professionnelles n'a cessé de progresser au cours des dernières années, atteignant 72 % en 2017.

Le nombre de détenteurs de certificat de compétence est en hausse

En 2017, de la main-d'œuvre autochtone faisant partie de l'industrie de la construction, ce sont 85 % qui possèdent un certificat de compétence. Cela représente une continuité avec ce qui prévalait en 2016, mais un résultat supérieur à celui de 2015 (78 %). Les mesures administratives particulières de la CCQ pour favoriser l'intégration des Autochtones font en sorte qu'ils détiennent des exemptions dans une proportion de 9 %, soit environ 3 fois plus fréquemment que chez les non-Autochtones. Les mesures administratives permettent en effet l'émission d'exemption aux Autochtones pour faciliter leur accès à l'industrie de la construction sous certaines conditions (rattraper leurs préalables scolaires ou compléter des formations de perfectionnement pour maintenir leur certificat actif). Les Autochtones sont également 6 % à ne détenir ni certificat de compétence ni exemption en 2017, une amélioration notable comparativement à 2012 où ils étaient 13 % dans cette situation.

Dans l'industrie de la construction, une faible proportion de salariés autochtones détiennent un diplôme d'études professionnelles ou encore les préalables scolaires du métier. Ils étaient seulement 17 % en février 2016 alors que 1,2 % ont leurs préalables factuels. Le faible taux de scolarité des Autochtones représentent un obstacle à leur employabilité de façon générale comme dans les métiers

et occupations de l'industrie de la construction où les préalables scolaires sont requis. Toutefois, de plus en plus d'Autochtones détiennent un certificat de compétence.

Tableau 4 – Proportion de la main-d'œuvre selon le type de certificat

2017, part des travailleurs			
Type de certificat	Autochtones	Non-Autochtones	Part des Autochtones
Certificat de compétence	85 %	95 %	0,6 %
Exemption	9 %	3 %	2,1 %
Sans certificat	6 %	2 %	1,9 %
Total	100 %	100 %	0,7 %

Source : Commission de la construction du Québec, avril 2018.

Peu de compagnons

En 2017, l'âge moyen de la main-d'œuvre autochtone est de 38,5 ans, très près de l'âge moyen des non-Autochtones (39,4 ans). L'âge moyen chez les apprentis autochtones est supérieur de plus de 3 années à l'âge moyen des apprentis non-autochtones, soit 34 ans comparativement à 30,5 ans chez les non-Autochtones. Les apprentis autochtones ont 45 ans et plus dans une proportion de 20 %, comparativement à 12 % chez les non-Autochtones. Toutefois, l'âge moyen des apprentis autochtones a diminué de plus de deux ans par rapport à 2012 alors qu'il est resté stable chez les non-Autochtones.

Chez les compagnons autochtones, l'âge moyen est légèrement supérieur : 44,8 ans comparativement à 43,0 ans pour les non-Autochtones. L'âge moyen des travailleurs ayant le statut d'occupation est semblable pour les Autochtones et les non-Autochtones : 40,3 ans et 40,9 ans respectivement.

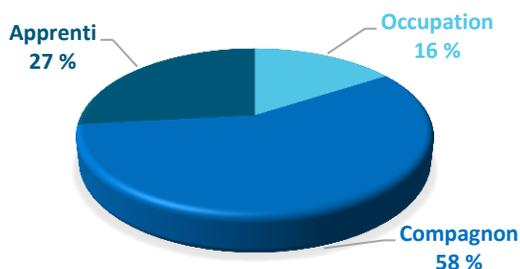
La proportion de travailleurs autochtones ayant le statut d'apprenti a fluctué, au cours des dernières années. En 2017, près de 50 % des travailleurs autochtones sont apprentis alors que chez les non-Autochtones, ils sont



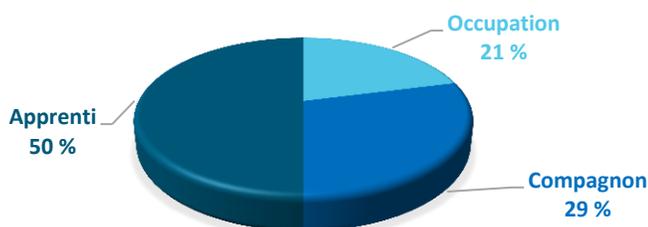
seulement 27 %. La part d'Autochtones qui possèdent le statut d'occupation est aussi plus élevée que pour les non-Autochtones. Ce sont 21 % des Autochtones qui possèdent le statut d'occupation contre 16 % des non-Autochtones. Inversement, chez les non-Autochtones, 58 % des travailleurs ont le statut de compagnon, tandis que seulement 29 % des Autochtones ont atteint ce statut.

Le peu de compagnons au sein de la main-d'œuvre autochtone peut s'expliquer par le faible taux de scolarisation et de diplomation des Autochtones. Le fait de ne pas avoir ses préalables scolaires aurait ainsi des impacts sur leur intégration comme apprentis dans l'industrie de la construction. Soulignons toutefois qu'il est possible que cette faible proportion s'explique en partie par une mauvaise identification des travailleurs qui œuvraient dans la construction avant 2004.

Répartition de la main-d'œuvre selon le statut, main-d'œuvre totale, 2017



Répartition de la main-d'œuvre selon le statut, salariés autochtones, 2017



Une présence plus grande dans l'équipement lourd et l'acier de structure

Même s'il existe 25 métiers et une centaine d'occupations exercés dans l'industrie de la construction assujettie à la *Loi R-20*, dans les faits près de la moitié de la main-d'œuvre totale se concentre dans 3 ou 4 métiers ou occupations. Notamment, chez les apprentis, 61 % de la main-d'œuvre totale se concentre dans 4 métiers (charpentier-menuisier, électricien, peintre et tuyauteur) alors que chez les Autochtones, la concentration des apprentis est de 75 % dans les 4 métiers suivants : charpentier-menuisier, électricien, peintre et opérateur d'équipement lourd.

Les apprentis autochtones sont proportionnellement plus présents dans les métiers de mécanicien industriel de chantier (5,2 % des apprentis du métier), d'opérateur d'équipement lourd (3,8 %), de monteur-assembleur (2,5 %), d'opérateur de pelles (2,2 %), de mécanicien de machines lourdes (1,9 %) et de charpentier-menuisier (1,9 %).

On retrouve seulement un métier pour lequel plus de 1 % des compagnons sont autochtones, soit le métier de monteur-assembleur (1,9 %). Au total, seulement 0,3 % des compagnons sont autochtones alors que 1,2 % de tous les apprentis sont autochtones. Par ailleurs, les occupations de magasinier/commis (7,7 %) et de conducteur de camions (5,4 %) comptent une proportion relativement élevée d'Autochtones.



Tableau 5 – Autochtones actifs par statut selon le métier et l'occupation et part de la main-d'œuvre totale

2017, nombre de travailleurs

Métier/occupation	Autochtones			Part des Autochtones		
	Apprenti	Compagnon	Total	Apprenti	Compagnon	Total
Briqueteur-maçon	7	4	11	0,4 %	0,1 %	0,2 %
Calorifugeur	1		1	0,4 %	0,0 %	0,1 %
Carreleur	4	1	5	0,3 %	0,1 %	0,2 %
Charpentier-menuisier	281	76	357	1,9 %	0,3 %	0,9 %
Chaudronnier	2	2	4	1,8 %	0,3 %	0,6 %
Cimentier-applicateur	7	2	9	0,6 %	0,1 %	0,3 %
Couvreur	13	5	18	0,5 %	0,2 %	0,3 %
Électricien	53	34	87	1,0 %	0,3 %	0,5 %
Ferblantier	3	4	7	0,3 %	0,1 %	0,2 %
Ferrailleur		3	3	0,0 %	0,2 %	0,2 %
Frigoriste	5	1	6	0,5 %	0,0 %	0,2 %
Grutier	1	7	8	0,4 %	0,5 %	0,5 %
Mécanicien d'ascenseur	2	1	3	0,5 %	0,1 %	0,3 %
Mécanicien industriel de chantier	6	7	13	5,2 %	0,8 %	1,3 %
Mécanicien de machines lourdes	1	1	2	1,9 %	0,3 %	0,5 %
Mécanicien en protection-incendie	2		2	0,4 %	0,0 %	0,2 %
Monteur-assembleur	17	47	64	2,5 %	1,9 %	2,0 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	2		2	0,2 %	0,0 %	0,1 %
Opérateur de pelles	18	41	59	2,2 %	0,7 %	0,8 %
Opérateur d'équipement lourd	28	44	72	3,8 %	0,8 %	1,2 %
Peintre	24	4	28	1,0 %	0,1 %	0,5 %
Plâtrier	14	3	17	1,1 %	0,2 %	0,5 %
Poseur de revêtements souples			0	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Poseur de systèmes intérieurs	6	1	7	0,7 %	0,1 %	0,3 %
Tuyauteur	16	11	27	0,5 %	0,2 %	0,3 %
Total des métiers	513	299	812	1,2 %	0,3 %	0,5 %
Boutefeux et foreur			6			1,1 %
Conducteur de camions			31			5,4 %
Magasinier/commis			1			7,7 %
Main-d'œuvre de lignes			17			0,7 %
Manœuvre			151			0,8 %
Arpenteur			4			0,4 %
Soudeur			1			0,1 %
Autres occupations			4			0,4 %
Total des occupations			215			0,9 %
Total			1 027			0,7 %

Source : Commission de la construction du Québec, avril 2018.



Le secteur du génie civil et de la voirie comme principale source d'emplois

La distribution par secteur des heures faites par les Autochtones est très différente de celle des non-Autochtones. En effet, les Autochtones travaillent principalement dans le secteur du génie civil et de la voirie, où la part des heures travaillées atteint 37 %. Pour les non-Autochtones, seulement 20 % des heures sont travaillées dans ce secteur. Il faut dire que les Autochtones sont concentrés dans les régions où ce secteur est prédominant. Cette concentration était cependant plus forte au cours des dernières années (43 % en 2016).

D'autres secteurs ont récemment gagné en importance, comme le secteur résidentiel, qui représente 26 % des heures travaillées par les Autochtones en 2017

comparativement à 19 % en 2016. Chez les non-Autochtones, cette proportion est plus basse, soit 19 % en 2017.

Inversement, plus de la moitié des heures travaillées par les non-Autochtones sont faites dans le secteur institutionnel et commercial alors que ce secteur ne compte que pour le tiers des heures faites par les Autochtones. Pour ce qui est du secteur industriel, la proportion des heures travaillées dans ce secteur est semblable pour toute la main-d'œuvre au Québec.

Tableau 6 – Répartition des heures travaillées par secteur selon le statut en 2017

2017, part des travailleurs

Secteur	Autochtones			Non-Autochtones		
	Métier	Occupation	Total	Métier	Occupation	Total
Génie civil et voirie	31 %	61 %	37 %	13 %	57 %	20 %
Industriel	6 %	4 %	5 %	7 %	6 %	7 %
Institutionnel/commercial	35 %	20 %	32 %	58 %	29 %	54 %
Résidentiel	28 %	15 %	26 %	21 %	8 %	19 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Commission de la construction du Québec, avril 2018.

Intégration de la main-d'œuvre autochtone dans l'industrie de la construction

Près de 670 entreprises embauchent des Autochtones

En 2017, près de 3 % des employeurs emploient au moins un Autochtone, et ce sont le plus souvent des entreprises de grande taille. Parmi les employeurs de 5 salariés et moins, qui constituent 82,5 % de tous les employeurs, seulement 1 % d'entre eux embauchent des Autochtones. À l'opposé, 41 % des employeurs de plus de 50 salariés embauchent des Autochtones. Que les Autochtones se retrouvent dans les grandes entreprises n'a rien de surprenant, étant donné qu'ils travaillent principalement dans le secteur du génie civil et de la voirie, où les employeurs sont des entreprises de plus grande taille.

Tableau 7 – Nombre et part des employeurs qui embauchent des Autochtones selon le nombre moyen de salariés

2017, nombre d'employeurs

Nombre moyen de salariés	Employeurs qui embauchent des Autochtones	Ensemble des employeurs	Part
5 et moins	209	21 162	1 %
6 à 10	117	2 381	5 %
11 à 25	163	1 455	11 %
26 à 50	81	416	19 %
Plus de 50	97	238	41 %
Total	667	25 652	3 %

Source : Commission de la construction du Québec, avril 2018.

Forte présence des Innus (Montagnais) et des Cris

Les premières démarches d'identification auprès des Autochtones ont ciblé les nations crie, innue et inuite. Il se peut donc que cela biaise leur représentation actuelle

parmi les Autochtones. Les Innus (Montagnais) (23,4 %), les Cris (18,6 %) et les Inuits (9,0 %) constituent la vaste majorité de la main-d'œuvre autochtone. Si l'on calcule leur poids en excluant les Métis, ils représentent plus de 57 % de la main-d'œuvre en 2017 alors qu'ils ne représentaient que 48 % de la population autochtone en 2015 (SAA, 2015).

Tableau 8 – Nombre d'Autochtones actifs par statut selon la nation autochtone

2017, nombre de travailleurs

Nation	Métier	Occupation	Total	Répartition
Abénaquis	15	2	17	1,7 %
Algonquins	25	2	27	2,6 %
Attikameks	9	7	16	1,6 %
Cris	138	53	191	18,6 %
Hurons-Wendats	11	4	15	1,5 %
Innus (Montagnais)	156	84	240	23,4 %
Inuit	91	1	92	9,0 %
Malécites	4		4	0,4 %
Métis	89	25	114	11,1 %
Micmacs	18	6	24	2,3 %
Mohawks	59	2	61	5,9 %
Naskapis	1	1	2	0,2 %
Non identifiés	195	28	223	21,7 %
Total	812	215	1 027	100 %

Source : Commission de la construction du Québec, avril 2018.

Trois régions concentrent la majorité des emplois autochtones dans l'industrie

Vu la forte présence des Cris et des Innus, il s'ensuit que la main-d'œuvre autochtone se retrouve principalement dans les régions de domicile de la Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces dernières regroupent 55 % des Autochtones travaillant dans la construction. La main-d'œuvre de la Baie-James est constituée à 93,2 % d'Autochtones. Cette proportion est



de 10,6 % sur la Côte-Nord et de 2,0 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Dans la plupart des régions du Québec, le poids des Autochtones est généralement équivalent dans les métiers et occupations. Quelques-unes font cependant exception, dont la Baie-James et l’Abitibi-Témiscamingue, où les travailleurs autochtones sont mieux représentés au

sein des métiers. À l’inverse, ils représentent une plus grande proportion des occupations au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Tableau 9 – Nombre d’Autochtones actifs par statut selon la région de domicile et part de la main-d’œuvre totale

2017, nombre de travailleurs

Région de domicile	Autochtones			Part des Autochtones		
	Métier	Occupation	Total	Métier	Occupation	Total
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	28	8	36	0,5 %	0,8 %	0,5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	100	41	141	1,7 %	3,6 %	2,0 %
Québec	77	22	99	0,3 %	0,6 %	0,4 %
Mauricie–Bois-Francs	26	10	36	0,3 %	0,8 %	0,3 %
Estrie	15		15	0,3 %	0,0 %	0,2 %
Grand Montréal	172	23	195	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Île de Montréal	35	5	40	0,3 %	0,2 %	0,3 %
Montérégie	78	7	85	0,3 %	0,1 %	0,3 %
Laval–Laurentides–Lanaudière	59	11	70	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Outaouais	30	5	35	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Abitibi-Témiscamingue	27	1	28	1,0 %	0,3 %	0,9 %
Baie-James	106	30	136	95,5 %	85,7 %	93,2 %
Côte-Nord	230	73	303	10,6 %	10,5 %	10,6 %
Ensemble du Québec	811	238	1049	0,6 %	0,9 %	0,7 %

Source : Commission de la construction du Québec, avril 2018.

Des disparités dans la rémunération annuelle totale

Dans l’industrie de la construction, la rémunération annuelle totale dépend du nombre d’heures travaillées, et ce dernier varie beaucoup selon le métier, le statut et le secteur. Depuis plusieurs années, il subsiste un écart entre les Autochtones et les non-Autochtones dans le nombre moyen d’heures travaillées. Cet écart s’est même creusé au cours des dernières années. En 2017, les

Autochtones ont travaillé en moyenne 689 heures, soit 73 % des heures travaillées en moyenne par les non-Autochtones.

La moyenne globale de salaire doit être utilisée avec prudence pour comparer la situation des Autochtones à celle des non-Autochtones. Cette moyenne, dans le cas des Autochtones, reflète le fait qu’ils travaillent dans une plus forte proportion dans le secteur du génie civil et de la voirie, qu’ils ont plus souvent le statut d’apprenti ou



d'occupation et qu'ils sont concentrés dans quelques métiers et régions seulement. Pour avoir une comparaison plus juste de la situation des Autochtones par rapport à celle des non-Autochtones, les données du salaire moyen annuel sont présentées selon le secteur prioritaire et le statut.

En moyenne, le salaire annuel des Autochtones correspond à 73 % du salaire annuel des non-Autochtones, soit près de 28 300 \$ pour les Autochtones contre 38 900 \$ pour les non-Autochtones en 2017. Ce ratio est semblable à celui de 2016, mais beaucoup plus bas qu'en 2012. En 2012, on observait que la rémunération annuelle moyenne des Autochtones était équivalente à celle des non-Autochtones.

Tableau 10 – Volume de travail et écart entre Autochtones et non-Autochtones

2007 à 2017, heures moyennes travaillées

Année	Autochtones	Total	Ratio Autochtones– non-Autochtones
2007	740	917	80,6 %
2008	794	946	83,9 %
2009	775	918	84,4 %
2010	761	942	80,8 %
2011	800	981	81,5 %
2012	897	1 010	88,9 %
2013	811	959	84,5 %
2014	681	948	71,8 %
2015	650	917	70,8 %
2016	673	945	71,1 %
2017	689	944	73,0 %

Source : Commission de la construction du Québec, avril 2018.

Il existe des disparités notables par secteur et par statut. Les Autochtones avec un statut de compagnon gagnent un salaire comparable à celui des non-Autochtones dans trois des quatre secteurs de l'industrie de la construction. C'est dans le secteur industriel que l'on retrouve le plus grand écart. En effet, les Autochtones avec un statut d'occupation dans ce secteur rapportent un salaire annuel moyen de 22 143 \$ comparativement à 35 800 \$

pour les non-Autochtones. Tous statuts confondus, les Autochtones œuvrant dans le secteur industriel gagnent près de 70 % du salaire moyen des non-Autochtones.

Le secteur institutionnel et commercial présente aussi de grandes disparités. Dans l'ensemble, le salaire annuel moyen d'un Autochtone représente seulement 59 % de celui d'un non-Autochtone. Cela est probablement dû au fait qu'ils sont peu intégrés dans ce secteur, comparativement aux travailleurs des régions comme Montréal et Québec, qui accaparent la majorité de l'activité du secteur.

Dans le secteur résidentiel, les travailleurs autochtones ayant le statut de compagnon ou d'occupation s'en tirent plutôt bien, les Autochtones ayant un statut d'occupation gagnant même 125 % du revenu annuel moyen des non-Autochtones.

C'est pour le statut d'occupation que l'on peut observer la plus grande variation dans les disparités salariales, passant du pire ratio dans le secteur industriel au meilleur dans le secteur résidentiel. Les Autochtones ayant le statut de compagnon s'en tirent généralement bien, alors que les Autochtones apprentis gagnent encore moins que leurs collègues non autochtones.



Tableau 11 – Comparaison de la rémunération entre les Autochtones et les non-Autochtones selon le secteur prioritaire

2017, salaires moyens

Secteur prioritaire	Apprenti	Compagnon	Occupation	Total
Autochtones				
Génie civil et voirie	28 501 \$	50 270 \$	32 368 \$	38 562 \$
Industriel	29 598 \$	38 170 \$	22 143 \$	32 726 \$
Institutionnel/commercial	18 589 \$	37 269 \$	22 343 \$	24 344 \$
Résidentiel	18 397 \$	30 467 \$	25 778 \$	20 975 \$
Total	20 216 \$	41 879 \$	28 672 \$	28 293 \$
Non-Autochtones				
Génie civil et voirie	33 321 \$	52 495 \$	44 502 \$	47 387 \$
Industriel	31 019 \$	53 819 \$	35 800 \$	47 433 \$
Institutionnel/commercial	27 062 \$	49 729 \$	29 195 \$	41 109 \$
Résidentiel	18 948 \$	32 044 \$	20 604 \$	26 305 \$
Total	24 684 \$	46 194 \$	36 284 \$	38 922 \$
Ratio Autochtones/non-Autochtones				
Génie civil et voirie	86 %	96 %	73 %	81 %
Industriel	95 %	71 %	62 %	69 %
Institutionnel/commercial	69 %	75 %	77 %	59 %
Résidentiel	97 %	95 %	125 %	80 %
Total	82 %	91 %	79 %	73 %

Source : Commission de la construction du Québec, avril 2018.

Conclusion

Depuis 2004, la proportion d'Autochtones dans l'industrie de la construction au Québec a peu évolué. Ils représentent encore moins de 1 % de la main-d'œuvre totale, et leur présence demeure tributaire des grands projets se déroulant dans les régions où ils sont domiciliés. De plus, le secteur du génie civil et de la voirie étant souvent prédominant dans ces régions, les Autochtones se concentrent dans certains métiers tels ceux liés à l'équipement lourd et à la conduite de camions.

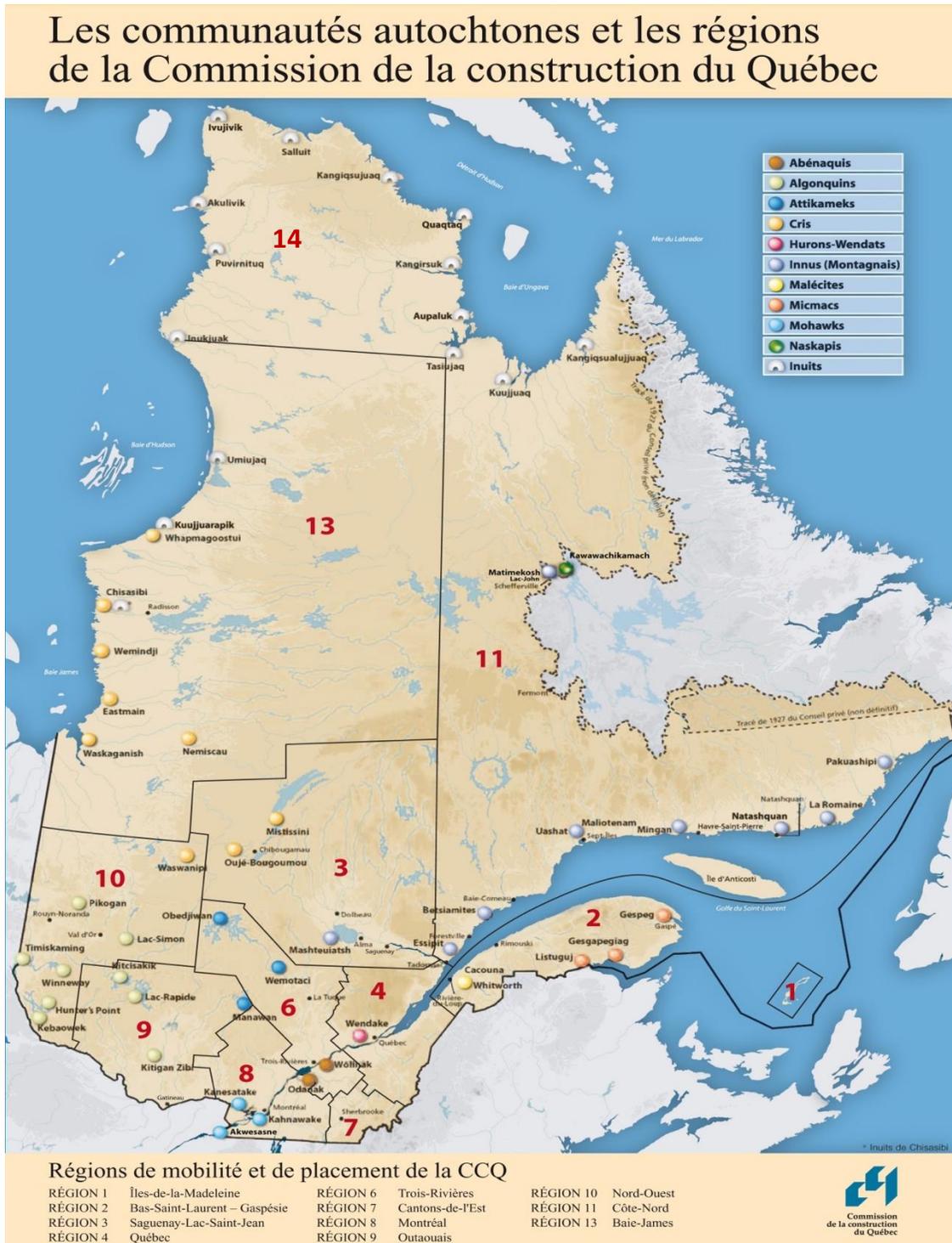
Il faut noter que depuis 2007, on constate une augmentation substantielle du nombre d'apprentis

autochtones intégrant l'industrie avec un diplôme d'études professionnelles, leur nombre ayant plus que quadruplé. De plus, la situation des Autochtones tend à se régulariser. Ils sont en effet 86 % à détenir un certificat de compétence régulier en 2017, alors qu'ils étaient seulement 62 % en 2006.





Carte 1 : Les communautés autochtones et les régions de la Commission de la construction du Québec





Références

STATISTIQUE CANADA. Recensement de la population de 2016 (a), produit numéro 98-400-X2016359 au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. Recensement de la population de 2016 (b), produit numéro 98-400-X2016362 au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. Recensement de la population de 2016 (c), produit numéro 98-400-X2016175 au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. Recensement de la population de 2016 (d), produit numéro 98-400-X2016265 au catalogue de Statistique Canada.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. *Statistiques des populations autochtones du Québec 2015*, [En ligne], [<http://www.autochtones.gouv.qc.ca/nations/population.htm>] (Consulté en avril 2018).